

Conditions Générales de Vente

La Bessannaise – 140 route de l'Iseran - 73480 Bessans

site : <https://www.labessannaise.com/> Email : info@labessannaise.com

Article 1. DEFINITIONS

L'« **Association** » désigne *La Bessannaise*.

Le « **Client** » désigne toute personne utilisant le Site internet ou tout autre moyen (mail, courrier, téléphone...) afin de commander toute prestation proposée par l'Association ainsi que toute personne pour le compte de laquelle une commande a été effectuée.

Une « **Commande** » désigne toute réservation effectuée et validée par le Client.

Les « **Conditions Particulières de Vente** » désignent les conditions contractuelles propres à chaque commande émanant de l'Association, obligatoirement acceptées par le Client avant tout engagement de sa part dans le cadre d'une Commande.

Le « **Contrat** » constitue l'ensemble des documents formalisant les engagements réciproques consentis entre l'Association et le Client : Il s'agit notamment des présentes Conditions Générales de Vente ainsi que des Conditions Particulières de Vente associées.

Les « **Forfaits touristiques** » désignent, conformément aux dispositions de l'article L. 211-2 du Code du tourisme, toutes les prestations en vente sur le Site internet ou via la brochure pouvant combiner le transport et/ou l'hébergement, avec un autre service touristique (sous réserve qu'ils représentent une part significative dans le forfait), le tout impliquant au moins une nuitée ou une durée de 24 heures minimum. La vente d'un Forfait touristique est proposée à un prix tout compris.

« **Séjour** » ou « **Location** » désignent toutes autres prestations en vente sur le Site ou dans la brochure ne constituant pas un Forfait touristique au sens du Code du tourisme.

« **Partenaire** » désigne tout prestataire réalisant des prestations pour le compte de l'Association. Il peut notamment s'agir de sociétés de location, de clubs sportifs, d'organiseurs d'événements (concerts, festival, croisières, etc.).

« **Prestation** » désigne toute prestation délivrée par l'Association au Client, que celles-ci soient présentées dans son catalogue ou élaborées sur-mesure sur la base d'une demande spécifique, sur-mesure.

Article 2. CHAMP D'APPLICATIONS

Section 2.01

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les Commandes effectuées sur le Site internet, par le biais de la plateforme téléphonique (dont les coordonnées sont précisées à l'article 4) ou directement dans les locaux d'accueil physique de l'Association, par courrier ou par mail. Elles sont également applicables à toute(s) Prestation(s) additionnelle(s) validée(s) par le Client au cours de son séjour. Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à l'ensemble des Clients, qu'ils effectuent des réservations individuelles (pour 9 personnes maximum) ou de groupe (se composant de 10 personnes ou plus). La vente de Prestations touristiques est notamment régie par le Code de la consommation et, à titre spécifique, par le Titre 1er du Livre II du Code du tourisme relatif

à l'organisation de la vente de voyages et de séjours. Conformément à l'article R. 211-12 du Code du Tourisme, les articles R. 211-3 à R. 211-11 dudit Code sont reproduits ci-après. Les présentes Conditions Générales de Vente sont valables à compter du 23/08/2025. Cette version annule et remplace les versions antérieures.

Le Client est invité à lire attentivement les présentes Conditions Générales de Vente. Celles-ci sont référencées par lien hypertexte sur le Site internet avant confirmation de la Commande, et dans les bureaux de l'Association. Il est conseillé de les télécharger et/ou de les imprimer et d'en conserver une copie. Il est également conseillé de lire les présentes Conditions Générales de Vente avant la validation de toute nouvelle Commande, dès lors que lesdites Conditions Générales de Vente peuvent être modifiées à tout moment.

Section 2.02

Les présentes Conditions Générales de Vente ne sont pas applicables aux prestations de services ou de fournitures, non incluses dans la Commande, effectuées dans le cadre de contrats conclus entre le Client et un prestataire tiers (ni l'Association, ni l'un de ses Partenaires) à l'occasion du déroulement du Forfait touristique ou du Séjour.

Article 3. ASSOCIATIONS ORGANISATRICES DE VOYAGES ET/OU SEJOURS

L'ensemble des Prestations objet des présentes Conditions Générales de Vente sont organisées (produites et/ou distribuées) par :

Nom : CENTRE MUNICIPAL DE VACANCES ET DE LOISIRS DE BESSANS

Statut : ASSOCIATION DECLAREE

Adresse : 140 Route de l'Iseran 73480 Bessans

Tel : 04 79 05 95 15

Email : info@labessannaise.com

N° SIRET : 77644802900012

N° de TVA Intracommunautaire : FR67776448029

Code APE : 9311Z

Association adhérente à la Fédération Nationale pour le développement des sports et du tourisme en montagne dite « ANCEF », 10 avenue Général Champon 38000 Grenoble, immatriculée au registre des opérateurs de voyage et de séjour sous le N° IM038100039.

Adhérente UNAT (Garant financier) 8 rue César Franck 75015 Paris.

Assureur RCP contrat n° 111.515.961 (Assurance tourisme, souscrite avec MMA).

Article 4. INFORMATIONS AU CLIENT

Section 4.01 Informations préalables à la conclusion du contrat

Avant toute commande de forfait, l'Association remet au Client la fiche d'informations standard prévue à l'article R.211-4 du Code du tourisme (arrêté du 1^{er} mars 2018), précisant notamment la destination, les moyens de transport, le type d'hébergement, les repas, les visites/excursions, la langue des services et les conditions d'accessibilité. Les informations et visuels figurant sur les différents supports de communication (brochures, catalogues, Site internet, etc) de l'Association

peuvent faire l'objet de modifications portées à la connaissance du Client préalablement à la conclusion du Contrat. L'Association, agissant au nom de ses Partenaires éventuels, fait ses meilleurs efforts pour fournir des photos, illustrations et cartographies donnant au Client un aperçu des Prestations proposées ainsi que leur degré de confort. Lesdits visuels ne pouvant cependant pas refléter exactement le contenu des Prestations, le Client peut solliciter de plus amples informations auprès de l'Association sur les caractéristiques desdites Prestations par téléphone Tél. 04 79 05 95 15 (appel non surtaxé) ou par mail à : info@labessannaise.com

Il est expressément convenu que certaines activités proposées par l'Association ou l'un de ses Partenaires ne sont pas nécessairement disponibles selon la saison et/ou qu'elles sont conditionnées à l'inscription d'un nombre minimum de participants.

Section 4.02 Informations préalables au début d'exécution des Prestations

L'Association s'engage à informer le Client, au moins quinze (20) jours avant la date prévue pour son départ du maintien ou non de l'exécution des Prestations ainsi que des principales informations à son bon déroulé.

Article 5. ABSENCE DU DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L221-28, 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux forfaits touristiques et aux services d'hébergement, de restauration et d'activités de loisirs fournis à une date ou période déterminée. En conséquence, les Prestations commandées sur le Site internet ou par le biais de la plateforme téléphonique sont exclusivement soumises aux conditions d'annulation et de modification prévues aux présentes Conditions Générales de Vente.

Article 6. FORMATION DU CONTRAT

Le Contrat formé dans les conditions précisées à l'article 7.2.3 ci-après engage le Client et l'ensemble des participants identifiés sur la réservation qui acceptent sans réserve, pour leur propre compte ainsi que pour celui des personnes dont ils ont la charge, les présentes Conditions de Vente et les éventuelles Conditions particulières, et s'engagent à respecter toutes les instructions et consignes se rapportant à ladite commande pouvant émaner de tout document ou instruction de l'Association. Il est de la responsabilité de la personne ayant effectué la réservation de s'assurer que tous les participants ont pris connaissance de ces conditions et obligations et les acceptent.

Article 7. MODALITES DE PASSATION DE COMMANDE ET DE CONCLUSION DU CONTRAT

Section 7.01 Conditions valables de réservation

Pour toute réservation, quel que soit le support, le Client doit être âgé d'au moins 18 ans (ou être mineur émancipé) et être capable juridiquement de contracter. Le Client garantit la véracité et l'exactitude des informations qu'il fournit pour effectuer une réservation, que ces données le concernent directement ou un autre participant aux Prestations. Tout agissement frauduleux dans ce cadre ou qui contreviendrait notamment aux conditions du Contrat, pourra entraîner le refus par l'Association, à tout moment, de permettre au Client de finaliser sa Commande, d'accéder aux Prestations concernées et/ou à des poursuites judiciaires.

Section 7.02 Conclusion du Contrat par voie électronique

7.02.1. Le Contrat lorsqu'il a été valablement conclu, est archivé par l'Association sur support informatique, dans le respect de la durée légale obligatoire, soit 10 ans.

7.02.2. Le respect des étapes pour la conclusion à distance du Contrat, recensées ci-dessous, est une condition obligatoire pour la conclusion du Contrat par voie électronique. A défaut, le Contrat ne produit aucune force obligatoire et l'Association est libre de ne pas effectuer les Prestations concernées.

Etapes de conclusion du Contrat par voie électronique :

- Le Client effectue une recherche sur le Site internet ;
- À la suite de cette requête, une ou plusieurs offres de Prestations sont communiquées au Client. Celui-ci est également informé de la non-application du droit de rétractation dans le cadre de toute vente effectuée à distance et des conditions d'annulation applicables auxdites Prestations ;
- Le Client valide son choix par un clic sur la Prestation désirée. Le Client devra indiquer une adresse électronique valable et qu'il s'engage à consulter régulièrement.
- Un récapitulatif reprenant l'ensemble de ses choix, avec la date et le prix total de la ou des Prestation(s), permet au Client de vérifier le détail de sa Commande. Le Client doit s'assurer que toutes les informations affichées sont conformes à ses souhaits (nature des Prestations, date, heure, mode et adresse du séjour, prix, identité, âge des participants, etc..). A défaut, il peut en faire la modification avant validation de sa Commande. Après cette validation ces informations ne pourront plus être modifiées.
- Sous réserve d'avoir préalablement pris connaissance et accepté de manière expresse les présentes Conditions Générales de Ventes, le Client peut valider sa Commande et procéder au paiement de l'acompte, en cliquant sur le bouton dédié à l'achat. L'acompte engage définitivement les parties. En cas d'annulation du Client hors cas légal, les frais d'annulation de l'art. 9 s'appliquent. Le Contrat est alors valablement conclu.
- L'Association, en son nom et au nom de ses Partenaires, transmet au Client dans les meilleurs délais suivant la Commande, par courrier électronique, un accusé de réception confirmant ladite Commande et reprenant ses éléments essentiels tels que l'identification de la Prestation commandée, le prix et les quantités. Toute modification desdites informations est précisée à l'article 9.
- Le Client doit contacter l'Association dans l'hypothèse où il n'aurait pas reçu de confirmation de Commande dans un délai de dix (10) jours suivant la conclusion du Contrat.
- Le contrat n'est valablement conclu qu'après double confirmation permettant au Client de vérifier le détail et le prix total avant acceptation (C. civ. 1127-2). Un accusé de réception électronique est adressé sans délai injustifié. Pour tout contrat ≥ 120 €, La Bessannaise archive l'écrit pendant 10 ans et en garantit l'accès au Client sur demande (C. conso L.213-1, D.213-1 et D.213-2).

La Commission européenne met à disposition une plateforme de règlement en ligne des litiges à laquelle vous pouvez accéder à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/consumers/odr>.

Article 8. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Section 8.01 Dispositions générales

Les prix sont indiqués en Euros.

Les descriptifs des Prestations précisent les éléments inclus dans le prix. Celui-ci est entendu toutes taxes auquel il convient de rajouter les frais d'adhésion à l'Association (obligatoire), la taxe de séjour

(entièrement remboursée en cas d'annulation quel qu'en soit le motif) ainsi que l'assurance annulation (facultative mais vivement conseillée, représente 4.00% du montant du séjour).

En outre, de manière générale, et sauf mention expresse contraire, ne sont pas compris dans le prix, l'ensemble des dépenses à caractère personnel au Client, ou accessoires à la Commande, notamment le transport jusqu'au centre, les assurances, les consommations au bar, les activités supplémentaires souscrites auprès de tiers tel que précisé à l'article 2.2 et plus généralement toute prestation non expressément incluse dans la confirmation de réservation. Les réductions de prix et offres promotionnelles indiquées sur le Site, les brochures et autres documents de l'Association sont, sauf indication écrite contraires, non cumulables entre elles pour une même Commande.

Section 8.02 Cotisation d'adhésion à l'Association

Conformément à l'article L.211-1.IV du Code du tourisme, le prix de la Commande inclus le versement d'une cotisation d'adhésion à l'Association pour toute personne prenant part à l'exécution des Prestations.

Cette cotisation est valable sur une année courante pour deux saisons et s'élève à :

- 25€ par adulte lors d'une réservation individuelle
- 13€ par enfant (moins de 16 ans au jour de souscription)
- 50€ par famille (2 adultes conjoints + au moins 1 enfant de moins de 16 ans au jour de souscription)

Elle permet une adhésion valable à compter de son encaissement par l'Association, et ce, quel que soit le nombre de réservations effectuées durant cette période. Ce titre est valable dans tous les centres et maisons de l'ANCEF.

Section 8.03 Modifications du prix

Les prix des Prestations ont été déterminés en fonction des conditions économiques en vigueur à la date de la Commande. L'Association se réserve le droit de modifier les prix à tout moment jusqu'à la date de confirmation de la Commande.

La révision du prix n'est possible que pour tenir compte : (1) de l'évolution du coût des transports, (2) des taxes et redevances afférentes aux prestations, (3) des taux de change. La méthode de calcul sera communiquée sur support durable. Aucune modification ne peut intervenir dans les 20 jours précédant le départ. En cas de hausse > 8 %, le Client peut résoudre le contrat sans frais ou accepter une prestation de remplacement. En cas de baisse, le Client bénéficie d'une réduction du prix, déduction faite des frais administratifs réels.

Section 8.04 Acompte

Pour toutes commande effectuée plus de 30 jours précédant le début de la prestation, Un acompte de 30 % est exigé à la réservation. L'acompte engage définitivement les parties. En cas d'annulation du Client hors cas légal, les frais d'annulation de l'art. 9 s'appliquent. L'assurance annulation souscrite est due dans sa totalité dans le même temps.

Le solde de ladite commande (incluant le solde du séjour, les frais d'adhésion, la taxe de séjour) doit impérativement être réglé au plus tard 29 jours avant la date de départ prévue.

A réception, l'Association confirmera au Client la réservation de ladite Commande par écrit. Par conséquent, l'acompte versé ne pourra pas être remboursé, sauf dans le cadre d'une assurance annulation souscrite.

Pour toute commande effectuée moins de 30 jours avant le début de la prestation, le paiement du solde sera dû dans son intégralité.

Section 8.05 Modalités de paiement

Les paiements s'effectuent par carte bancaire via un lien de paiement envoyé par mail ou sur place au TPE. Ils peuvent également s'effectuer par courrier à l'adresse postale de l'Association par chèque, espèces et Chèques Vacances « ANCV ».

En cas de paiement par chèque, celui-ci doit être établi, à l'ordre de l'Association, *La Bessannaise*, en règlement du montant TTC de la Commande au dos duquel est noté le numéro d'un justificatif d'identité du Client.

Le Client garantit à l'Association qu'il est titulaire du moyen de paiement utilisé et qu'il dispose de fonds suffisants pour couvrir intégralement le règlement de sa Commande. En cas de défaut de paiement du solde du prix du séjour dans le délai imparti, l'Association est autorisée à annuler la réservation, moyennant l'acquisition définitive, à titre d'indemnité d'annulation, de l'acompte versé par le client. Le Client en est informé par email ou par téléphone à tout moment au-delà du délai imparti pour le règlement dudit solde et ce jusqu'à 8 jours avant la date de début du séjour.

Section 8.06 Retard de paiement et mise en demeure

À défaut de paiement à échéance, La Bessannaise adresse une mise en demeure par e-mail ou courrier. À compter de la mise en demeure, toute somme due porte intérêt au taux d'intérêt légal en vigueur. Entre professionnels uniquement, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due (C. com. L441-10).

Section 8.07 Conditions de remboursement par l'Association

Sauf indication contraire communiquée par l'Association, lorsqu'un remboursement est dû au Client, celui-ci est effectué par chèque ou virement bancaire.

En cas de paiement par Chèque ANCV de l'acompte, l'Association ne procédera à aucun remboursement.

Section 8.08 Conditions de Réservation, de Paiement et de Garantie Booking, Expedia

Pour toute réservation effectuée sur Booking, une garantie par carte bancaire est requise. Cette garantie est effectuée via une demande de pré-autorisation qui nécessite une authentification forte (SCA) de votre part, conformément à la réglementation européenne sur les services de paiement (DSP2). Le montant de cette pré-autorisation est fixé à la totalité du séjour.

Cette pré-autorisation n'est pas un débit immédiat. Toutefois, elle peut temporairement réduire le plafond de votre carte bancaire du montant autorisé, afin de garantir la disponibilité des fonds pour couvrir d'éventuelles pénalités.

En cas d'annulation tardive (moins de 7 jours avant le début du séjour) ou de non-présentation à l'hôtel ("no-show") aux dates convenues, le montant de la pré-autorisation sera définitivement débité par l'établissement à titre d'indemnité forfaitaire. L'authentification forte que vous réalisez au moment de la réservation vaut accord exprès de votre part pour le débit de cette indemnité.

Pour les réservations identifiées comme "non-annulables, non-remboursables", le paiement de l'intégralité du séjour est exigé au moment de la réservation ou à une date fixée dans votre email récapitulatif de réservation et de confirmation de réservation. Ce paiement est réalisé via une transaction sécurisée nécessitant une authentification forte (SCA) de votre part. Conformément aux conditions de ce tarif, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation ou de modification.

Les données de votre carte de paiement sont traitées de manière sécurisée par notre prestataire de services de paiement certifié et ne sont jamais transmises en clair sur le réseau. L'établissement se

réserve le droit de refuser toute réservation si les informations de la carte bancaire sont incorrectes ou invalides.

Article 9. ANNULATION / MODIFICATION DE COMMANDE

Section 9.01 Dispositions générales

Aucun remboursement, ni diminution du prix, n'est dû par l'Association pour une arrivée tardive, un départ anticipé ou des absences du Client en cours de séjour.

De plus, la renonciation par le Client à une Prestation ou à l'un de ses éléments ne peut faire l'objet d'aucun remboursement ou contrepartie par l'Association.

Toute annulation totale d'une Commande emporte résiliation du Contrat.

Section 9.02 Annulation/modification de Commande par l'Association

Les conditions d'annulation et de modification de Commande par l'Association sont précisées aux articles R.211-9 et suivants du Code du tourisme, reproduits ci-après.

Conformément à l'article L.211-14, La Bessannaise peut annuler pour nombre minimal non atteint ou circonstances exceptionnelles et inévitables. Le Client est informé au plus tard : 20 jours avant le début (> 6 jours), 7 jours (2 à 6 jours), 48 h (< 2 jours). Le Client obtient le remboursement intégral des sommes versées ou peut accepter une prestation de remplacement qui n'excédera pas de 10% le prix figurant sur le Contrat. Le cas échéant, l'Association remboursera au Client l'intégralité de l'acompte versé.

Section 9.03 Modification de Commande par le Client

La modification d'une réservation peut être effectuée par l'intermédiaire de la centrale téléphonique de l'Association ou en bureau d'accueil physique :

- Centrale téléphonique : 04 79 05 95 15
 - o Ouverte du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 en période de fermeture au public de l'établissement.
 - o Ouverte 7 jours sur 7 de 08h45 à 12h15 et de 13h30 à 16h00 en période d'ouverture au public de l'établissement.
- Bureau d'accueil physique au : 140 Route de l'Iseran, 73480 Bessans
 - o Fermé en période de fermeture au public de l'établissement.
 - o Ouvert 7 jours sur 7 de 08h45 à 12h15 et de 13h30 à 19h00 en période d'ouverture au public de l'établissement.

Toute modification devra faire l'objet d'une confirmation du client par mail ou par courrier.

Pour toute réservation d'une Prestation correspondant à un prix forfaitaire par nuitée, pour un nombre maximal de personnes et non à la personne, la modification du nombre de personnes à la baisse ou à la hausse, dans la limite du nombre de personnes autorisées par l'Association, n'emportera en aucun cas modification du prix en fonction de ce changement. Seule l'annulation de l'ensemble des Prestations entraînera le remboursement de celui-ci sous réserve des stipulations de l'article 9 des présentes Conditions Générales de Vente.

Section 9.04 Annulation de Commandes par le Client

En cas d'annulation par le Client de l'ensemble de sa Commande de Prestations individuelles, le prix ou l'acompte versé dans ce cadre seront remboursés dans les conditions suivantes :

- Annulation 30 jours ou plus avant le départ du séjour : L'acompte est remboursé et la cotisation à l'assurance annulation est conservée

- Annulation moins de 29 jours avant le début du séjour : La totalité du prix du séjour, hors taxe de séjour, et l'adhésion à l'association sont conservées. La cotisation à l'assurance annulation est conservée.

Aucun remboursement n'est consenti pour une arrivée tardive, un départ anticipé ou des absences en cours de séjour.

Article 10. CESSION DU CONTRAT

Selon l'article R211-7 du Code du Tourisme, et sous réserve d'acceptation écrite de l'Association, le Client peut céder son Contrat à tout cessionnaire remplissant les mêmes caractéristiques pour bénéficier des Prestations et notamment le même type d'hébergement, le même nombre de personnes concernées, d'enfants se situant dans la même tranche d'âge, les mêmes activités, etc.

Le cas échéant, le Client cédant doit impérativement informer l'Association par tout moyen permettant d'en accuser réception (ex: Lettre RAR, mail) au plus tard sept (7) jours avant le début du séjour concerné, hors date de départ comprise en y apportant l'ensemble des justificatifs nécessaires à la réalisation de la cession du contrat.

L'Association se réserve le droit de ne pas accepter ladite cession pour des raisons liées à des conditions non remplies par le cessionnaire ou pour défaut de présentation des justificatifs concernés. Des frais raisonnables et justifiés correspondant aux coûts effectifs de la cession peuvent être facturés au cédant, justificatifs à l'appui (art. R.211-7).

Article 11. EXECUTION DES PRESTATIONS

Section 11.01 Occupation des espaces d'hébergement

Les espaces d'hébergement ne sont disponibles qu'à partir de 17h00 et doivent être libérés avant 10h00 le jour du départ -, et ce quelle que soit l'heure d'arrivée ou de départ du moyen de transport utilisé par le Client pour se rendre sur le lieu du Séjour, que celui-ci soit inclus dans le Forfait touristique ou non. Tout dépassement pourra entraîner la facturation d'une nuitée supplémentaire au tarif public affiché.

Pour toute modification de ces horaires, l'Association fournit au Client, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Le lieu d'hébergement concerné par votre Commande ne disposant pas d'accueil de nuit, nous vous conseillons de prendre vos précautions afin d'en prévenir le personnel d'accueil le jour même avant 19h00 en cas d'arrivée tardive. Par ailleurs, pour une arrivée tardive après 22h00, l'Association se laisse le droit en accord avec le client de déverrouiller la porte de la chambre réservée pour lui permettre un libre accès.

Par dérogation à l'interdiction des animaux, l'accès est autorisé sans surcoût aux chiens guides ou d'assistance accompagnant les personnes titulaires de la carte mobilité inclusion ("invalidité" ou "priorité") ou à la personne chargée de leur éducation, conformément à la loi (notamment art. 88 loi n° 87-588 mod., loi n° 2005-102). Il est impératif de le signaler à la réservation.

Section 11.02 Repas

Lorsque des repas sont inclus dans le Contrat, leur nombre dépend du nombre de nuitées.

Il est en outre expressément convenu que :

- Le Séjour classique en pension complète débute avec le déjeuner du dimanche et prend fin avec le petit-déjeuner du samedi suivant ; pour les autres jours du Séjour, il comprend le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner.
- Pour une arrivée la veille, compter une demi-pension en plus, débutant avec le repas précédant la première nuit et prenant fin avec le petit déjeuner suivant la première nuit.

Article 12. RESPONSABILITE

Section 12.01 De l'Association dans le cadre de l'exécution des prestations

Conformément aux dispositions de l'article L.211-16 du Code du tourisme, l'Association est responsable de plein droit à votre égard de la bonne exécution des obligations résultant exclusivement de la Commande du Client, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services Partenaires, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci.

L'Association est soumise au régime de responsabilité civile de droit commun (Article 1240 du Code civil) pour l'ensemble des prestations n'entrant pas dans le cadre des Prestations définies à l'article L.211-1 du Code du tourisme. Les activités et/ou transports effectués dans le cadre du séjour et donnant lieu à la conclusion d'un contrat entre le Client et un prestataire extérieur sont de la responsabilité dudit prestataire. La responsabilité de l'Association ne peut en aucun cas être recherchée dans ce cadre. L'Association ne saurait être tenue responsable des vols et/ou vandalismes opérés dans le cadre d'une Prestation. Les objets et valeurs personnels du Client doivent être placés sous la surveillance de ce dernier pendant toute la durée du séjour/forfait.

Conformément à l'article L.152-1 du code de la consommation, l'Association garantit au Client le recours effectif et gratuit à un dispositif de médiation de la consommation. Après réclamation écrite restée sans solution dans 30 jours, le Client peut saisir gratuitement le Médiateur de la Consommation compétent : Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV Médiation Tourisme Voyage) — BP 80303, 75823 Paris Cedex 17 — (C. conso L.616-1 et R.612-1.)

Section 12.02 Du Client dans le cadre de l'exécution des prestations

Le Client, ainsi que l'ensemble des participants concernés par la Commande, s'engagent à respecter les présentes Conditions Générales de Vente, ainsi que toutes les instructions et consignes se rapportant à l'exécution des Prestations reprises dans une brochure/catalogue, sur le Site internet ou émises oralement émanant de l'Association et de l'ensemble de son personnel, et à adopter un comportement sécuritaire, respectueux et courtois tout au long de la réalisation des Prestations.

Dans l'hypothèse où l'attitude du Client ou celle de l'un des participants susmentionnés serait susceptible de causer un préjudice, un danger ou un trouble à l'un des employés de l'Association, aux autres clients et à tout tiers en général, l'Association se réserve le droit, à sa seule discrétion de mettre un terme à tout moment au séjour du Client.

Dans ce cas, celui-ci ne pourra prétendre à aucun remboursement ou indemnisation au titre de la cessation anticipée de sa Commande, l'Association se réserve également le droit de réclamer au Client le remboursement des coûts résultant de cette attitude sans préjudice de la demande d'une réparation judiciaire des dommages constatés. De plus, le versement d'une caution peut être demandé au Client avant ou le premier jour d'exécution des Prestations. Le montant de celle-ci dépend des prestations de votre Commande.

Par ailleurs, toute personne à la charge du Client, et notamment tout mineur non émancipé, prenant part aux Prestations devra être accompagnée par l'un ou par ses deux parents, de son tuteur légal ou de la personne qui en est responsable durant le séjour.

Article 13. ASSURANCES

Aucune assurance annulation obligatoire n'est comprise dans les Prestations proposées par l'Association.

Il appartient au Client de souscrire tout autre contrat d'assurance tel que, notamment, une assurance annulation/interruption de séjour ou une assistance rapatriement. Est proposée au client une

assurance annulation facultative dans le cadre des prestations vendues. L'association souscrit à l'assurance GRITCHEN (contrat « Assurlodge »). Les clauses et conditions couvrent le Client ainsi que l'ensemble des personnes accompagnantes au sein de l'établissement, en cas d'annulation ou d'interruption de séjour. Cette assurance représente 4.00% du montant total du dossier et garantit au Client le remboursement de l'ensemble des prestations réservées et payées d'avance (sous réserve d'acceptation de l'annulation au regard des conditions prévues du contrat et de remise des justificatifs demandés).

Il incombe ainsi au Client de souscrire toute assurance éventuellement nécessaire et/ou obligatoire pour la réalisation des Prestations. A ce titre, il souscrit notamment un contrat couvrant sa responsabilité civile, pour son propre compte ainsi que pour les personnes dont il doit répondre.

Article 14. FORCE MAJEURE

La force majeure est entendue au sens du droit français et est notamment constituée en cas de grève du personnel de l'Association et/ou des personnels de l'un de ses partenaires, de grosses manifestations, de conditions climatiques imprévisibles à la date de réservation et irrésistibles (tempêtes...), des conditions hydrologiques (crues, inondations...) et géographiques exceptionnelles. L'Association se réserve le droit d'annuler toute Commande en cas de force majeure entraînant un empêchement définitif. En cas de force majeure entraînant un empêchement temporaire d'exécution de la Commande, celle-ci est suspendue et l'Association se réserve le droit d'en modifier la date et/ou le contenu et/ou le lieu d'exécution, à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du Contrat.

Pour l'application du présent Article, la force majeure est entendue comme tout événement ou fait que les parties ne pouvaient pas raisonnablement prévoir et contrôler au moment de la réservation en raison de son caractère extérieur aux parties, imprévisible et irrésistible. Sont ainsi notamment considérés comme cas de force majeure, outre ceux retenus par les cours et les tribunaux français, les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'association, terrorisme, guerres ou soulèvements, intempéries, épidémies, pandémie, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque cause que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégât des eaux, panne du système informatique paralysant la poursuite normale de son activité par une Partie.

En tout état de cause, l'inexécution totale ou partielle des Prestations, du fait d'un cas de force majeure, ne pourra donner lieu à aucun remboursement, ni dommages et intérêts de la part de l'Association.

Article 15. REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

L'Association *La Bessannaise* s'engage à ce que la collecte et le traitement des données Clients, effectués à partir du site Internet, soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Les informations recueillies dans le formulaire de contact sont enregistrées dans un fichier informatisé par *La Bessannaise* pour /par :

- Exécuter le contrat de réservation
- Respecter les intérêts légitimes (gestion client, prévention des impayés)
- Consentement : prospection électronique

Ces données sont conservées pour la durée nécessaire à leur traitement. Conformément aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et à la réglementation en vigueur applicable aux traitements des données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 applicable à compter du 25 mai 2018 (le règlement européen relatif à la protection des données dit RGPD), le Client dispose d'un droit

d'accès, de rectification , effacement, opposition (dont prospection), limitation, portabilité via info@labessannaise.com. Réclamation : CNIL.

Article 16. DROIT A L'IMAGE

L'association *La Bessannaise* se réserve le droit d'utiliser les photos prises lors d'un séjour (publications supports papiers, électronique, web, site internet, réseaux sociaux, expositions, diaporamas, CD photos remis aux participants, etc.), en contrepartie d'une autorisation de droit à l'image dûment complétée et signée par les personnes apparaissant sur les clichés.